

SD/LV/SB – 2024/0741

DG 2024-1030-A

DOCUMENTS/ARRÊTÉS/2024/ARRETES/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/JOURNEES PATRIMOINE 21+22 SEPTEMBRE/
0741INAUGURATIONJEP20SEPTPLACEEGLISEMOINGT.DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU la délibération en date du 21 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024,
- CONSIDERANT le déroulement des Journées européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2024 et l'inauguration de ces Journées programmée le vendredi 20 septembre 2024 place de l'Eglise à Moingt,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons circulant sur le domaine public, dans le cadre de cette organisation,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Direction Communication occupera une partie du domaine public place de l'Eglise à Moingt pour l'organisation du lancement des Journées du Patrimoine suivant les dispositions du présent arrêté municipal.

ARTICLE 2 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION

1 – PLACE DE L'EGLISE – RUE DE LA VIEILLE CITE (pour partie) – RUE DE L'EGLISE – RUE DES VIGNERONS

- La circulation et le stationnement seront interdits autour de l'Eglise Saint-Julien à tous véhicules sauf secours, police et collectivité sur l'ensemble du périmètre défini ci-dessous.
- Un périmètre barriéré sera instauré :
 - Rue de l'Eglise à son intersection avec la rue de la Vieille Cité
 - Rue de la Vieille Cité au droit du porche situé au n° 11
 - Rue des Vignerons au droit du n° 1 place du Château
 - Rue des Vignerons à son intersection avec la rue des Vignerons.

2- PLACE DE L'EGLISE ET PLACETTE SISE A L'ARRIERE DE L'EGLISE ST JULIEN

- La cérémonie d'inauguration se déroulera devant l'Eglise Saint-Julien, parvis et place arborée.
- Le vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie se tiendra sur la placette à l'arrière du bâtiment de l'Eglise, côté boulevard de l'Eglise.

ARTICLE 3 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à partir de 7 heures jusqu'à 20 heures 30.
- La Direction Communication pourra mettre fin aux dispositions prématurément en cas de fin anticipée de l'inauguration.



ARTICLE 4 : SIGNALÉTIQUE et SECURITÉ

- La signalétique appropriée sera mise en place et retirée par les organisateurs et/ou les services techniques municipaux pour information et sécurité des usagers du domaine public.
- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.
- Le site devra être rendu en bon état de propreté et les services municipaux veilleront à son nettoyage et à l'évacuation des déchets produits éventuellement durant l'utilisation.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Tous les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront verbalisés.

ARTICLE 6 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- En raison de l'occupation du site par un service municipal et de la nature de l'occupation, il ne sera pas perçu de droit d'occupation de domaine public.

ARTICLE 7 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 8 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la commune à compter du 10/09/24.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenante commandant la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Direction Communication / communication@ville-montbrison.fr,
- Pôle CTM / Espace public + unité Logistique,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs
- La Presse.



Le 9 septembre 2024

Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.